



*Saint Mitre  
les Remparts*

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2023

## Nombre de membres :

Conseillers : 29  
Présents : 21  
Excusés : 7  
Pouvoirs : 7

L'an deux mil vingt-trois et le 2 octobre 2023 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du 25 septembre deux mil vingt-trois.

**Présents :** Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Marie-Aude PEZERIL, Stéphane MARLOT, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Julien DETREZ, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Éric BARRAT, Malika VIVIN, Frédéric SABATIER, Frank SULTAN, Magali BARBEAU, Sophie LAMBERT, Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Bernadette BONZOM, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA

## **Excusés avec pouvoir :**

Monsieur Jérôme ADAM a donné procuration à Catherine STEKELOROM,  
Madame Sandrine NEGRE a donné procuration à Madame Marie-Aude PEZERIL,  
Monsieur Thierry BAZZALI a donné procuration à Monsieur Julien DETREZ,  
Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET,  
Monsieur Lucas GILLY a donné procuration à Madame Mireille GOYET,  
Madame Béatrice ALPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO,  
Monsieur Roger BERNET a donné procuration à Monsieur Jean-Claude METHEL,

## **Absents :**

Madame Claudine DE RIVAS

Monsieur Frank SULTAN est arrivé à 19h02.

**Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM**

Accusé de réception en préfecture  
013-211300983-20231002-DEL2023-74-DE  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023



*Saint Mitre  
les Remparts*

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2023

**DCM N°2023-74 : Urbanisme - Cession du lot A issu de la division des parcelles cadastrées section AA N°50 et 168**

***Rapporteur : Monsieur le Maire***

**L'exposé du rapporteur entendu,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'appel à candidatures effectué par la commune en date du 12/07/2023,

**Vu** le document d'arpentage, établi par Christophe AGULHON, géomètre expert, établissant la division des parcelles section AA N°50 et 168 en 3 lots,

**Vu** la décision de non opposition en date du 11/08/2022 à la Déclaration Préalable N°013.098.22.00092 en vue de la division en 3 lots,

**Vu** l'ouverture des plis par la Commission d'Appel d'Offres en date du 06/09/2023,

**Vu** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du même jour,

**Vu** l'avis de la Direction Régionale des Finances Publiques en date du 02/09/2022,

**Vu** la délibération N°2023-058 en date du 30/06/2023 par laquelle le conseil municipal a décidé la mise en vente du lot A suivant un cahier des charges approuvé,

**Considérant** que le choix de la CAO s'est porté sur la seule proposition reçue et répondant aux conditions de la vente,

**Le Conseil Municipal, à la majorité, avec 23 voix POUR et 5 ABSTENTIONS** (Denis BARROERO, Béatrice ALIPHAT, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Bernadette BONZOM).

**DECIDE** d'accepter la cession du lot A aux candidats ayant présenté une offre au prix de 324 100,00 € net (Trois cent vingt-quatre mille et cent Euros net) ;

**AUTORISE** le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision et notamment l'éventuel compromis de vente et l'acte authentique correspondant.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.**

La Secrétaire de séance,  
Catherine STEKELOROM

Le Maire,  
Vincent GOYET



Acte rendu exécutoire après publication ou notification en date du

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois.

Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours » (www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
013-211300983-20231002-DEL2023-74-DE-d-R  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception en préfecture : 05/10/2023